ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LYON

Règlement de la consultation n°2026-19 – Extension et maintenance du dispositif de vidéoprotection de l'ENS de Lyon
Annexe 3 : Critères d'attribution du contrat

L'offre économiquement la plus avantageuse sera déterminée au regard des critères d'attribution suivants :

- **50% Prix**

La note donnée s'exprime en pourcentage de la proposition la moins chère ; L'offre la moins disante reçoit la note maximale, soit 40 points. Les offres examinées reçoivent une note calculée comme suit :

Note offre considérée = (Prix offre la moins disante / Prix offre considérée) x 50

- **40% Valeur technique au regard du mémoire technique** (trame jointe au dossier de consultation) composé de différents items

L'évaluation par item permet de distribuer le nombre de points résultant du pourcentage de la pondération. La note maximum de 50 pour ce critère est attribuée au soumissionnaire qui obtient le plus grand nombre de points distribués sur ce critère. Pour les autres offres, le calcul de la note relative s'effectue à partir de la formule :

40 x (somme des évaluations de l'offre du soumissionnaire notée) / (somme des évaluations de l'offre ayant obtenu le plus de points)

Chaque item suivant fait l'objet d'une évaluation appréciée comme suit :

Item 1	**Organisation et méthodologie pour la maintenance**	**Évaluation de 0 à 10**
Item 2	**Moyens humains, compétences et matériels affectés au marché**	**Évaluation de 0 à 10**
Item 3	**Méthodologie de déploiement des installations**	**Évaluation de 0 à 10**
Item 4	**Conformité des équipements et méthodologie de choix/réglage des caméras**	**Évaluation de 0 à 5**
Item 5	**Suivi des prestations, GMA, documentation et relation avec les services de l'acheteur**	**Évaluation de 0 à 5**
	Somme des évaluations	**De 0 à 40**

L'évaluation par item est appréciée de la manière suivante :

- Nombre de points maximum : proposition complète et satisfaisante ;
- Moitié des points : proposition présentant des imprécisions ou des généralités, tout en restant acceptable ;
- 0 : absence d'information, ou proposition présentant des lacunes techniques ou des incohérences.

Il est possible de distribuer des notes intermédiaires par pas de quarts de points.

- **10% Performance en matière de protection de l'environnement** (trame jointe au dossier de consultation) composé de différents items

L'évaluation par item permet de distribuer le nombre de points résultant du pourcentage de la pondération. La note maximum de 10 pour ce critère est attribuée au soumissionnaire qui obtient le plus grand nombre de points distribués sur ce critère. Pour les autres offres, le calcul de la note relative s'effectue à partir de la formule :

10 x (somme des évaluations de l'offre du soumissionnaire notée) / (somme des évaluations de l'offre ayant obtenu le plus de points)

Chaque item suivant fait l'objet d'une évaluation appréciée comme suit :

Item 1	**Performance énergétique et durabilité des équipements**	**Évaluation de 0 à 3**
Item 2	**Gestion des déchets et recyclage des équipements**	**Évaluation de 0 à 3**
Item 3	**Réduction de l'impact environnemental des interventions**	**Évaluation de 0 à 2**
Item 4	**Démarche environnementale et engagements spécifiques au marché**	**Évaluation de 0 à 2**
	Somme des évaluations	**De 0 à 10**

L'évaluation par item est appréciée de la manière suivante :

- Nombre de points maximum : proposition complète et satisfaisante ;
- Moitié des points : proposition présentant des imprécisions ou des généralités, tout en restant acceptable ;
- 0 : absence d'information, ou proposition présentant des lacunes techniques ou des incohérences.

Il est possible de distribuer des notes intermédiaires par pas de quarts de points.

Les dispositions proposées par le soumissionnaire et figurant au mémoire justificatif de l'offre seront rendues contractuelles pour celles qui ne remettent pas en cause directement ou indirectement les documents de la consultation.

La note finale de l'offre sera le total des trois notes distribuées. Le classement des offres s'effectue de la note la plus élevée, classée première, à la note la moins élevée classée dernière.